



www.onisep.fr

LES GUIDES DE L'ONISEP pour construire son avenir



après le BEP





JÉRÔME PALLÉ



JÉRÔME PALLÉ

Après le BEP ou le CAP LES POURSUITES D'ÉTUDES

Vous avez le choix entre différents diplômes. Et aussi entre différentes façons de les préparer. Vous pouvez poursuivre vos études au lycée. Ou bien choisir de les continuer tout en travaillant, c'est-à-dire en alternance. Vous vous déciderez également en fonction de votre projet professionnel. Car chaque formation répond à des objectifs précis.

Préparer un bac

Le bac professionnel est plutôt conçu pour entrer directement sur le marché du travail. Il est ouvert aux titulaires d'un BEP. Il est aussi accessible aux titulaires de certains CAP, avec un très bon dossier scolaire. *Voir page 4.*

Le bac technologique que l'on peut préparer après un BEP, s'adresse à des élèves qui souhaitent poursuivre des études supérieures en 2 ans (BTS et DUT). *Voir page 5.*

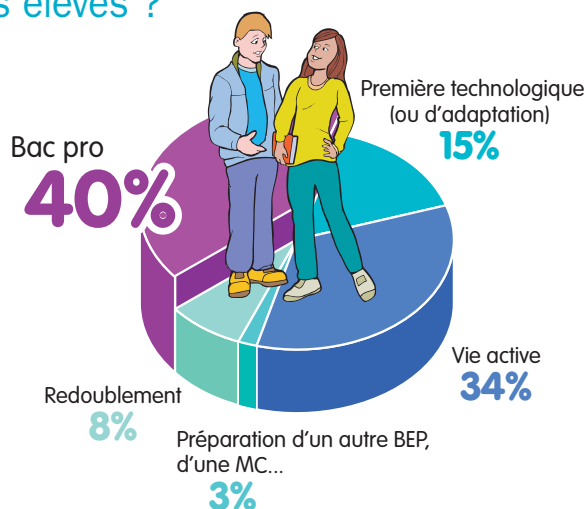
D'autres possibilités

D'autres formations et diplômes existent. Souvent préparés en alternance (*voir page 7*), ils sont prévus pour des élèves qui souhaitent entrer dans la vie professionnelle.

Selon votre spécialité, vous pouvez ainsi préparer, en un an, une **MC** (mention complémentaire), une **FCIL** (formation complémentaire d'initiative locale), un **BP** (brevet professionnel), un **BM** (brevet de maîtrise), un **BMA** (brevet des métiers d'art), un **BT** (brevet de technicien), ou un **BTM** (brevet technique des métiers).

Voir page 6.

après leur BEP Que font les élèves ?

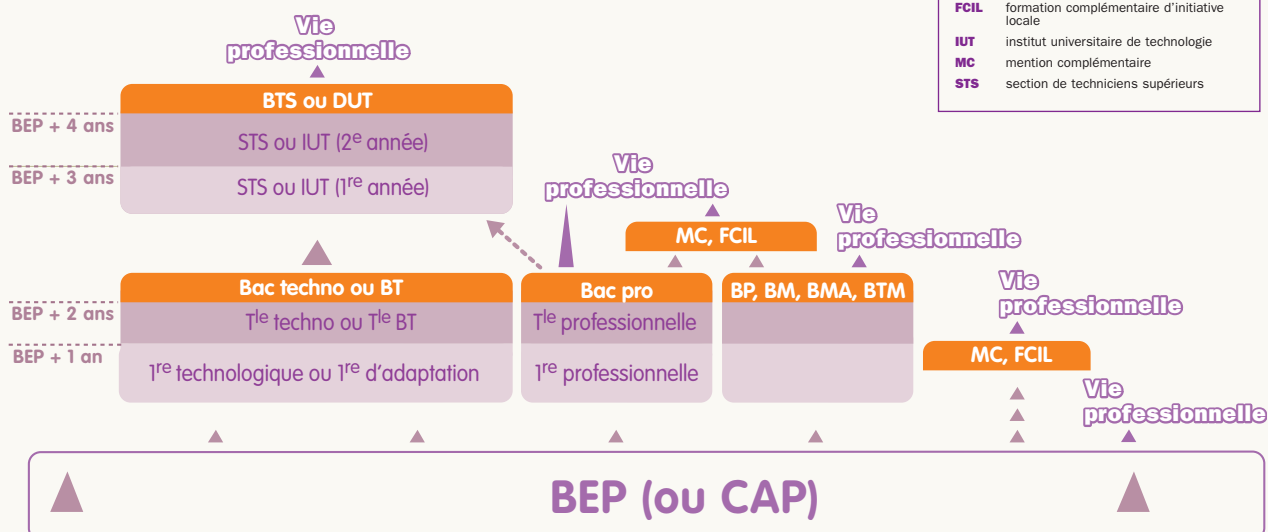


Source : DEP-MEN (Direction de la prospective du ministère de l'Éducation nationale), 2005.



LES DIFFÉRENTS ITINÉRAIRES

après le BEP ou le CAP



Mini-lexique

BEP	brevet d'études professionnelles
BM	brevet de maîtrise
BMA	brevet des métiers d'art
BP	brevet professionnel
BT	brevet de technicien
BTM	brevet technique des métiers
BTS	brevet de technicien supérieur
CAP	certificat d'aptitude professionnelle
DUT	diplôme universitaire de technologie
FCIL	formation complémentaire d'initiative locale
IUT	institut universitaire de technologie
MC	mention complémentaire
STS	section de techniciens supérieurs



VERS UN BAC PRO, UN BAC TECHNO, UN AUTRE DIPLÔME

Calendrier des inscriptions

Vous demandez une 1^{re} professionnelle, une 1^{re} technologique, une 1^{re} d'adaptation ou un autre diplôme (mention complémentaire...) dans un établissement public : des dates importantes sont à respecter.

- XXXXXX : ouverture des inscriptions
- XXXXXX : clôture des inscriptions.

Un dossier d'orientation vous sera remis dans votre établissement.

Vous pourrez y mentionner 3 vœux au maximum en indiquant pour chacun, la spécialité choisie et l'établissement scolaire public souhaité.

Le conseil de classe émet un avis sur vos choix. Cet avis figurera dans votre dossier.

Une commission examinera votre dossier en vue d'une affectation dans un établissement.

Il sera tenu compte :

- de vos demandes : indiquez en 1^{er} vœu ce qui vous intéresse le plus ;
- de l'avis du conseil de classe ;
- de vos résultats scolaires ;
- des places disponibles dans les établissements d'accueil.

•XXXXXX réception de la notification d'affectation.

•XXXXXX consultation des résultats de l'affectation sur le site Internet du rectorat [http://portail.ac-\(nom de votre académie\).fr/affectation/affres](http://portail.ac-(nom de votre académie).fr/affectation/affres)

Confirmez votre inscription auprès de votre futur établissement d'accueil dès réception de l'avis d'affectation.

•XXXXXX : consultation des places vacantes.

Si votre dossier n'a pas été retenu, contactez le numéro vert 0800 58 35 16 ou connectez-vous sur le site Internet du rectorat [http://portail.ac-\(nom de votre académie\).fr/affectation/affpvc](http://portail.ac-(nom de votre académie).fr/affectation/affpvc), pour connaître les places vacantes en 1^{re} professionnelle et en 1^{re} d'adaptation.

Mai

Constitution du dossier d'orientation

**Fin mai
Début juin**

Affectation

Fin juin

Inscription

LE BAC professionnel



JÉRÔME PALLÉ

Objectif : proposant plus de 60 spécialités, le bac pro vise l'**insertion professionnelle**. Il répond parfaitement à la demande des entreprises de la production et des services. Il permet aussi, sous certaines conditions, de poursuivre des études.

Durée et lieux de préparation : le bac pro se prépare **en 2 ans** après un BEP, ou un CAP du même domaine, comme élève en **lycée professionnel**, ou comme apprenti **dans un CFA** (centre de formation d'apprentis).

Les spécialités : comme les BEP, les bacs pro sont **regroupés par grands secteurs** : agriculture, hôtellerie-

restauration, mécanique, administration-comptabilité...

Certains BEP mènent à plusieurs bacs pro, d'autres ne mènent qu'au bac pro du même nom. Par exemple, le bac pro métiers de l'alimentation fait suite au BEP alimentation.

Au programme : en bac pro, la formation consiste à élargir ses compétences et à approfondir les connaissances acquises en BEP (ou en CAP). Les matières générales ne sont pas à négliger. Et les enseignements technologiques et professionnels restent très affirmés avec, en moyenne, 16 à 18 semaines de formation en entreprise.

S'inscrire : l'admission en 1^{re} professionnelle est prononcée sur dossier établi par le proviseur du lycée professionnel, à la demande de l'élève et de sa famille. Elle se fait après examen du dossier devant une commission. Présenter un dossier n'assure pas auto-

matiquement une place dans un lycée. De nombreux bacs pro peuvent se préparer également par l'**apprentissage**. Dans ce cas, c'est à l'élève d'effectuer les démarches nécessaires (inscription au centre de formation d'apprentis, recherche d'une entreprise). Pour plus de renseignements sur l'apprentissage, voir page 7 : *Étudier en travaillant*.

Et après ? La grande majorité des bacheliers professionnels entrent dans la vie active. Certains d'entre eux, cependant, envisagent une poursuite d'études. Avec un très bon dossier scolaire (et éventuellement un soutien particulier dans les disciplines générales), ils peuvent être admis dans des sections de techniciens supérieurs, pour préparer un BTS. Ils y entrent « de droit » s'ils ont obtenu une mention bien ou très bien au bac pro. Il est aussi possible de préparer d'autres diplômes pour acquérir une spécialisation (MC, FCIL...). Voir page 6.

témoignages

Rodolphe, TERMINALE BAC PRO VENTE

« Après mon BEP VAM (vente action marchande), j'avais le choix entre deux bacs pro : commerce ou vente. Comme je souhaitais me consacrer aux techniques de négociation et de vente « pures et dures », j'ai choisi le bac pro vente. Mais j'ai quand même hésité entre le bac pro et le bac STT⁽¹⁾, et pensé, à ce moment-là, qu'un bac techno serait trop difficile pour moi. J'aurais dû réfléchir plus longuement... J'envisage en effet de poursuivre mes études en BTS NRC⁽²⁾ et le bac techno aurait été plus adapté pour réaliser ce projet. Aussi, ma préoccupation actuelle est d'avoir une mention au bac pour avoir des chances d'être admis en BTS. Pour l'instant, j'ai un bon dossier, car je suis le premier de la classe... et même meilleur dans les matières générales que dans les matières professionnelles !

1. STT : sciences et technologies tertiaires, remplacé depuis la rentrée 2005, par STG sciences et technologies de la gestion.

2. NRC : brevet de technicien supérieur négociation et relation client (2 ans d'études après un bac).

Virginie, TERMINALE BAC PRO COMMERCE

« Pour moi, tout s'est très bien passé en BEP VAM⁽¹⁾, ça me plaisait. Mais depuis mon arrivée en bac pro où l'on entre vraiment dans le vif du sujet, je vois les choses différemment. Je suis moins tentée par un métier dans le commerce, et pense plutôt m'orienter vers le secteur des services. J'ai l'impression d'arriver un peu à saturation au niveau des études. Mais je m'investis quand même, et j'ai de bonnes notes, car il me faut absolument le bac... pour repartir peut-être sur autre chose.

1. VAM : vente, action marchande.

LE BAC technologique



JÉRÔME PALLÉ

Objectif : poursuivre des études supérieures, le plus souvent en préparant un **brevet de technicien supérieur (BTS)** ou un **diplôme universitaire de technologie (DUT)** en 2 ans après le bac. Mais d'autres études sont également possibles.

Durée et lieux de préparation : 2 ans après un BEP (très rarement un CAP), en lycée, en entrant directement en **1^{re} technologique** ou en passant par une **1^{re} d'adaptation**. Il n'existe pas de correspondance stricte entre les BEP et les bacs techno.

Les différents bacs : il existe **sept séries de bacs techno** : sciences et technologies industrielles (STI) ; sciences et technologies de la gestion (STG) ; sciences et technologies de laboratoire (STL) ; sciences médico-sociales (SMS) ; technologique **agricole** (agriculture - alimentation - environnement - territoires) ; **hôtellerie** ; techniques de la musique et de la danse (TMD).

Certains de ces bacs comportent des spécialités ou des options (par exemple, 7 spécialités industrielles et une en arts appliqués pour le bac STI).

Au programme : les **matières générales** (maths, français, histoire-géographie, langue vivante...) sont aussi importantes que les **matières technologiques** propres à la série choisie.

S'inscrire : l'admission en **1^{re} d'adaptation** ou en **1^{re} technologique** est prononcée sur dossier établi par le proviseur du lycée, à la demande de l'élève et de sa famille.

Elle se fait après examen du dossier devant une commission. Ce qui n'assure pas automatiquement une place dans un lycée.

Certaines spécialités rares se préparent dans peu d'établissements.

Et après : poursuite d'études supérieures. Préparation d'un BTS ou d'un DUT (en 2 ans).

D'autres études sont également possibles : écoles spécialisées, écoles d'ingénieurs, classes préparatoires spécifiques...

témoignages

Teddy, TERMINALE BAC TECHNO STT

« Après la troisième, j'ai eu envie de m'engager dans la voie professionnelle pour devenir menuisier. J'ai obtenu un BEP bois et matériaux associés, et travaillé pendant un an. Je me suis alors rendu compte que je préférerais vendre les produits plutôt que les concevoir... J'ai donc souhaité reprendre des études pour devenir commercial. Pour cela, mieux vaut avoir un BTS NRC⁽¹⁾. Mais il me fallait obtenir d'abord un bac techno STT⁽²⁾. Je me suis « accroché » et l'année dernière, j'ai tourné à 12 de moyenne générale avec de bonnes appréciations. Je n'ai pas l'impression de m'être trompé... Si je me suis éloigné de la menuiserie, c'est bien pour y revenir plus tard !

1. NRC : brevet de technicien supérieur négociation et relation client (2 ans d'études après le bac).

2. STT : sciences et technologies tertiaires, remplacé depuis la rentrée 2005, par STG sciences et technologies de la gestion.

Mathieu, PREMIÈRE STI ÉLECTRONIQUE

« Pour suivre en première STI⁽¹⁾, il faut avoir un bon niveau dans les disciplines générales. Nous sommes 23 élèves dont 7 viennent d'une classe de seconde. Ceux-ci sont avantagés en enseignement général : la différence de niveau se joue sur ce plan-là, en particulier en maths et en français. En revanche, ceux qui ont un BEP ont vu plus de choses en électronique que les secondes. Personnellement, je ne trouve pas que ce soit si difficile de suivre en première après un BEP. C'est vrai, il y a plus de travail personnel, mais on y arrive. Après le BEP, mon souhait était de retourner vers l'enseignement long, pour continuer mes études après le bac.

1. STI : sciences et technologies industrielles.

Les autres DIPLÔMES

Mention complémentaire (MC)

Objectif : acquérir des compétences supplémentaires et une spécialisation afin de mieux s'adapter à l'emploi. Il n'y a pas systématiquement de MC après un CAP ou un BEP.

Durée : 1 an après un CAP, un BEP (ou après un bac pro), comme étudiant en lycée ou comme apprenti en CFA (centre de formation d'apprentis).

S'inscrire : pour une formation en LP, contacter l'établissement. Pour l'apprentissage, trouver une entreprise et un CFA.

Brevet professionnel (BP)

Objectif : approfondir les techniques professionnelles et les connaissances en gestion. Diplôme utile pour s'installer à son compte.

Durée : 2 ans après un CAP ou un BEP, en apprentissage (ou en formation continue pour les salariés). Les BP n'existent pas dans toutes les spécialités.

S'inscrire : chercher une entreprise d'accueil et s'inscrire dans un centre de formation d'apprentis (CFA).

Formation complémentaire d'initiative locale (FCIL)

Objectif : s'adapter à l'offre d'emploi régionale.

Durée : 6 à 9 mois. Après un CAP, un BEP, en lycée d'enseignement général et technologique ou en lycée professionnel.

S'inscrire : contacter directement les lycées qui préparent à la FCIL souhaitée.

Brevet technique des métiers (BTM)

Objectif : acquérir une qualification professionnelle plus élevée. Le BTM comporte 12 spécialités.

Durée : 2 ans en apprentissage (ou en formation continue pour les salariés).

S'inscrire : chercher une entreprise d'accueil et s'inscrire dans un centre de formation d'apprentis (CFA).

Brevet de technicien (BT)

Objectif : donner une qualification plus pointue que celle d'un bac techno (par exemple : ameublement, facture instrumentale...). Le BT permet d'entrer dans la vie professionnelle ou de préparer un brevet de technicien supérieur (BTS), en 2 ans.

Durée : 2 ans après un CAP ou un BEP de la même spécialité. Il se prépare en lycée.

S'inscrire : admission en 1^{re} d'adaptation ou en 1^{re} BT prononcée sur dossier établi par le proviseur du lycée, à la demande de l'élève et de sa famille. L'admission se fait après examen du dossier. Présenter un dossier n'assure pas automatiquement une place. Peu nombreux, les BT sont progressivement transformés en bacs pro ou en bacs techno.

Brevet des métiers d'art (BMA)

Objectif : obtenir une qualification plus élevée dans le domaine des métiers de l'artisanat d'art. On peut préparer par la suite un diplôme des métiers d'art (DMA) en 2 ans ou un BTS après une mise à niveau.

Durée : 2 ans après un CAP des métiers d'art et certains BEP, le plus souvent comme étudiant dans un lycée ou comme apprenti en CFA.

S'inscrire : inscription sur dossier. Se renseigner suffisamment tôt. Le BMA est le plus souvent accessible après une spécialité des arts appliqués.

Brevet de maîtrise (BM)

Objectif : acquérir un perfectionnement professionnel et des compétences pour s'installer à son compte. Le BM comporte 70 spécialités.

Durée : 2 ans après un CAP, un BEP ou un diplôme de niveau bac. Préparation en formation continue après 4 à 5 ans d'expérience professionnelle.

S'inscrire : s'adresser à la chambre de métiers de son département.



JÉRÔME PALLÉ

Après le BEP ou le CAP VERS L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Vous souhaitez, après votre BEP ou votre CAP, entrer dans le monde du travail. Deux possibilités s'offrent à vous : l'alternance, c'est-à-dire continuer vos études et obtenir un diplôme tout en travaillant. Ou alors partir à la recherche d'un emploi en arrêtant les études.

Étudier en travaillant

Après le BEP (ou le CAP), on peut continuer ses études tout en travaillant. Cela s'appelle l'alternance. Il s'agit d'obtenir un diplôme ou une qualification professionnelle (**bac pro, BP, MC, BTM, FCIL... voir pages précédentes...**) en mettant un pied dans la vie professionnelle.

L'alternance, c'est être à la fois étudiant et salarié. Certains d'entre vous connaissent déjà : ceux qui vont obtenir leur BEP ou leur CAP en tant qu'apprenti. Pour les autres, sachez qu'il s'agit de suivre des cours tout en travaillant dans une **entreprise**. Vous y découvrez la réalité de votre futur métier avec un professionnel qui vous transmet son expérience.

L'autre partie de votre temps est consacrée aux **études**. Les cours complètent la

formation reçue en entreprise : à côté des disciplines professionnelles, il y a aussi du français, des maths...

Avant de vous engager, pesez le pour et le contre. L'alternance permet aux jeunes diplômés d'arriver sur le marché du travail avec une première expérience professionnelle. De quoi séduire les entreprises. Sans oublier le salaire en fin de mois pendant toute la durée des études...

Mais il faut tout d'abord trouver une entreprise d'accueil. Une démarche qui ressemble à une recherche d'emploi classique avec CV, lettre de motivation, entretien (*voir page suivante*).

Il faut aussi assumer les contraintes de la vie active : horaires de l'entreprise, vacances raccourcies, emploi du temps chargé...

Concilier études et travail demande une grande motivation et de la ténacité. Ces qualités sont nécessaires pour affronter ce rythme soutenu.

Les contrats

S'engager dans **l'alternance** nécessite de **signer un contrat de travail avec l'entreprise d'accueil**. Il existe deux sortes de contrat : le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation.

► Le contrat d'apprentissage

C'est le contrat de travail le plus répandu, car il débouche obligatoirement sur **un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique** (bac pro, mention complémentaire, brevet professionnel...) reconnu sur le plan national.

Le contrat d'apprentissage, de 1 à 3 ans, concerne des jeunes d'au moins 16 ans, et peut être renouvelé pour ceux qui préparent plusieurs diplômes à la suite. Les établissements d'enseignement sont les **centres de formation d'apprentis (CFA)**. Ils dispensent une formation générale, technologique et pratique qui doit compléter la formation reçue en entreprise.

La formation comprend le temps passé dans l'entreprise et les heures de cours en CFA. Dans l'entreprise, chaque élève est guidé par un **maître d'apprentissage** qui peut être le chef de l'entreprise ou l'un de ses salariés. Pendant sa formation, l'apprenti reçoit un **salaire**, en fonction de son âge et de son ancienneté dans le contrat (de 25 à 78 % du SMIC).

Pour en savoir plus : www.travail.gouv.fr

► Le contrat de professionnalisation

Ce **nouveau contrat** est destiné à l'insertion ou à la réinsertion des jeunes de moins de 26 ans et des demandeurs d'emploi. Il leur permet d'acquérir une qualification professionnelle reconnue ou de préparer un diplôme.

témoignage

Yann

TERMINALE BAC PRO ÉLECTRONIQUE, ÉNERGIE, ÉQUIPEMENTS COMMUNICANTS (PAR APPRENTISSAGE)

« En apprentissage, j'ai obtenu un CAP électrotechnique, suivi d'un BEP métiers de l'électrotechnique en un an. Et j'ai eu la chance de rester dans la même entreprise pour poursuivre mes études en bac pro. L'avantage de l'apprentissage, c'est que l'on est rémunéré et surtout que l'on a une expérience professionnelle : par la suite, c'est plus facile d'être embauché. Surtout en bac pro, le rythme de travail est intensif, plus qu'en lycée professionnel. Vingt semaines de cours dans l'année, cinq semaines de congé... le reste du temps, nous sommes en entreprise. Le soir, on n'a pas trop envie de réviser pendant la période en entreprise. Mais en forçant un peu, on arrive à suivre. J'ai l'intention de continuer. Peut-être un BTS, toujours en apprentissage.

Entrer dans la vie professionnelle

Votre diplôme en poche, vous avez choisi d'arrêter vos études et d'entrer dans la vie professionnelle. Quelques pistes pour vous aider.

Vous partez à la recherche d'un emploi :

- Vous avez déjà une proposition d'emploi, suite à votre stage : l'employeur va vous demander de signer un contrat de travail. Contrat à durée déterminée, contrat à durée indéterminée : renseignez-vous (*voir l'encadré «Pour vous informer»*).
- Vous avez repéré une ou plusieurs offres d'emploi qui correspondent à votre formation : dans l'annonce vous seront précisées les démarches à accomplir. Le plus souvent, il vous faudra envoyer à l'entreprise un CV et une lettre de motivation (*voir l'encadré*).
- Vous n'avez pas repéré d'offres particulières. Dans ce cas, il vous faut adopter une véritable stratégie de

recherche d'emploi avec une « candidature spontanée » :

- avant toute recherche, inscrivez-vous dans une agence locale pour l'emploi ou à l'ANPE (Agence nationale pour l'emploi) ;
- ne négligez aucun outil pour vous informer (*voir l'encadré «Pour vous informer»*) ;
- commencez par chercher autour de vous : interrogez vos parents, votre famille, vos amis... Reprenez contact avec l'entreprise où vous avez fait votre stage. Retournez dans votre ancien lycée pour en parler avec vos enseignants ;
- dès que vous avez trouvé une entreprise qui pourrait vous employer, envoyez votre CV et une lettre de motivation (*voir l'encadré*).

Votre recherche a porté ses fruits

On vous a donné un rendez-vous. Maintenant, il faut convaincre votre interlocuteur que vous êtes la bonne personne. Avant l'entretien, renseignez-vous sur l'entreprise, sur ses activités. Préparez quelques réponses à d'éventuelles questions sur vos motivations, votre formation... Soignez votre présentation. Pendant l'entretien, restez maître de vos émotions. Montrez que l'emploi vous intéresse. Et surtout, soyez vous-même !

POUR

vous informer

1. Contactez, en premier lieu, l'établissement dans lequel vous avez effectué vos études.

Dans le cadre de la mission d'insertion (instance qui regroupe des membres de l'équipe éducative), vous ferez le point sur les différentes possibilités qui s'offrent à vous.

2. Prenez rendez-vous dans un centre d'information et d'orientation (CIO), avec un conseiller d'orientation-psychologue.

3. Pour chercher un emploi :

- > Fréquentez les lieux qui réunissent de la documentation sur l'emploi ou proposent des offres. Par exemple : les **permanences d'accueil, d'information et d'orientation** (PAIO), les **missions locales**... ainsi que l'**Agence nationale pour l'emploi** (ANPE) où vous pourrez suivre des ateliers de recherche d'emploi et de rédaction de CV, de lettres de motivation...
- > Contactez les fédérations et les organismes professionnels, les chambres de métiers, les chambres de commerce et d'industrie.
- > Consultez la presse régionale, les journaux spécialisés, les annuaires professionnels, les sites spécialisés (anpe.fr, ...).
- > Rencontrez des professionnels dans des salons.
- > Consultez le site du ministère de l'Emploi, www.travail.gouv.fr.

En cas d'échec au BEP et CAP

Ne vous découragez pas, et envisagez les possibilités suivantes :

- **Redoublez**, dans le même établissement ou dans un autre. Il est essentiel d'obtenir un diplôme.

- Si vous étiez élève dans un lycée, **préparez de nouveau votre diplôme**, mais par **alternance**, ce qui vous permettra d'allier études et vie professionnelle (*voir page précédente*).

➤ Dans les 2 cas, vous pourrez profiter des **MOREA** (modules de reprise d'examen, qui vous permettent de retravailler une partie ou l'ensemble des épreuves auxquelles vous avez échoué).

➤ **Un conseil : vous devez en premier lieu contacter l'établissement dans lequel vous avez préparé votre diplôme.**

Le proviseur, vos enseignants, le conseiller d'orientation-psychologue, vous aideront.

Le CV et la lettre de motivation

➤ Dans **votre CV** (curriculum vitae), **mettez en avant vos stages et la qualité de votre formation**. Soyez court et précis. Un CV doit tenir sur une page.

➤ Dans la **lettre de motivation**, **montrez que vous connaissez l'entreprise**, qu'elle vous intéresse ou que vous correspondez au profil de l'emploi proposé (en cas de réponse à une annonce). Insistez sur ce que vous allez apporter à l'employeur (savoir-faire, expérience, même courte).

➤ **Soignez la présentation** de ces deux documents. Contrairement au CV, dactylographié, la lettre de motivation est souvent manuscrite. Évitez les fautes d'orthographe. Faites des phrases courtes n'exprimant qu'une seule idée. On vous jugera aussi sur votre aptitude à vous exprimer.

Les formations en Aquitaine

	XXXXXXXXXX	
	XXXXXX	p. X
	XXXXXX	p. X
	XXXXXX	p. X
	XXXXXXXXXX	
	XXXXXX	p. X
	XXXXXX	p. X
	XXXXXX	p. X
	XXXXXXXXXX	
	XXXXXX	p. X
	XXXXXX	p. X
	XXXXXX	p. X
	XXXXXXXXXX	
	XXXXXX	p. X
	XXXXXX	p. X
	XXXXXX	p. X